# Associations environnementales le combat contre vents et marées

En l'espace d'une trentaine d'années, elles se sont érigées en ac-teurs incontournables dans le pay-sage environnemental insulaire. En farouches adversaires de la spéculation et des dérives immobilières qu'elles dénoncent à l'envi à grand renfort d'attaques judiciaires. Leur maxime est simple: refuser

une logique selon laquelle tout se-rait permis. Épouvantails des élus, trouble-fêtes des promoteurs de grands projets immobiliers ou hé-ros de la préservation de l'environnement, les associations écolo nement, les associations écolo-gistes sont devenues, en quelques décennies, les fers de lance de la dé-fense du littoral et des sites proté-gés. Tout au long de l'année, leurs militants - bénévoles - défilent militants - bénévoles - défilent dans les coursives du tribunal administratif de Bastia, épluchent les textes de loi, passent au crible les documents d'urbanisme, épluchent les listes des permis de construire... Un travail de veille permanent, pour certains, pour guetter le moindre écart.

Depuis 1986, U Levante, association agréée, fondée au départ pour

tion agréée, fondée au départ pour s'opposer à un projet dans la vallée de la Restonica, a marqué de son empreinte la plupart des affaires plus ou moins sensibles, à l'écho médiatique décuplé, en vue du maintien des espaces remar-quables de l'île. Du projet de villa de Jacques Seguela à Bunifaziu, à

celle de Christian Clavier à Purtiveceile de Christian Clavier à Purtive-chju, à l'annulation de plus d'une vingtaine de documents d'urba-nisme dont le PLU des 30 com-munes du Cap Corse, l'association et ses quelque 700 adhérents sont de toutes les batailles. Au point qu'il est de plus en plus difficile de ne pas en tenir compte. "Tout le monde craint cette association, confie le maire d'une commune lit-torale du Cap Corse. Leur tableau de chasse est considérable. Il vaut mieux ne pas les avoir sur le dos..."

### "Nous ne sommes ni juges, ni policiers"

Mieux: pour être sûrs d'être dans les clous, certaines collectivités sollicitent directement les associa-tions afin d'analyser et d'apprécier leurs documents d'urbanisme. "Nous n'avons pas les capacités techniques et humaines d'une adminisration, explique la direction collé-giale d'U Levante. Il nous est impos-sible de tout surveiller. Nous es-sayons simplement d'alerter les maires, de les convaincre de rester dans la légalité et en conformité avec le Padduc. Nous ne sommes ni policiers, ni juges. On sait que cer-tains élus sont soumis à des pressions, de leurs électeurs ou autre. Mais on essaie simplement de faire appliquer la loi sans appréciation morale et sans regarder la couleur



Manifestation du collectif loi littoral à Balistra, à Bonifacio, en 2008

politique. On s'en tient aux faits Pour cela, les tribunaux sont la seule manière valable et efficace d'agir." Mais, en s'opposant à cer-tains projets immobiliers, les associations environnementales se substituent surtout aux pouvoirs pu-blics dont la rigueur est souvent mise en cause. "L'État est aux abon-nés absents, tranche d'emblée Vinmise absents, tranche d'emblée Vincente Cucchi, présidente de l'association ABCDE, qui œuvre pour la préservation du littoral à l'échelle de Bunifaziu. Des manquements apparaissent régulièrement concernant le contrôle de légalité. Si ce n'était pas le cas, nous n'aurions pas à engager autant de procédures devant la justice..." Des procédures qui sont loin d'être du goût de tout le monde, à commencer par ceux qu'elles visent et qui dénoncent sans ambages l'attitude "jusqu'au-boutiste" et "pointilleuse" des associations environnementales. Mais, face à la spéculation immobilière, leurs membres ont chois l'intransigeance, le respect des espaces remarquables et de la loi. paces remarquables et de la loi. Quitte à faire office de remparts

face à de colossaux intérêts économiques et des appétits financiers.
"Il arrive que l'on ait quelques soucis...", euphémise la direction d'U

### Des militants cibles d'attentats ou de menaces

Une manière feutrée de rappeler les récentes tentatives d'intimidation à l'encontre de plusieurs de ses militants. En novembre dernier, l'une des figures de proue de l'association a vu sa maison visée par un attentat à Sotta. Selon U Levante, cet événement est le fait d'une "dé-rive mafieuse", en lien avec l'attribution de permis de construire. Idem le 17 décembre dernier: la voiture d'un militant de l'association est incendiée dans le centre-ville de Corte. Des événements qui avaient suscité une vive émotion au sein de l'opinion tout comme la plupart des affaires soulevées par ces asso-ciations. À titre d'exemple, la péti-tion mise en ligne le 11 juillet par U Levante, ABCDE, Le Garde et U Polpu à la suite de l'affaire de Rundina

ra pour la démolition systématique des constructions illégales en paces protégés a recueilli plus de 33 000 signatures en quelques jours à peine. Un témoignage d'adhésion, dans

une île où le rapport à la terre a tou-jours quelque chose de viscéral. Pour autant, si le soutien populaire à la démarche semble incontestable lorsque la préservation des es paces protégés est en cause, les as-sociations regrettent parfois le manque de positionnement d'une classe politique visiblement peu enclasse politique visiblement peu en-cline à se mouiller sur des sujets sensibles. "On souhaiterait que la majorité territoriale soit plus ferme sur ces sujets, explique Vincente Cucchi. Du moins, qu'elle s'im-plique davantage et prenne conscience des enjeux de ces constructions illégales qui causent des dommages irréversibles."
Histoire de ranneler que face à

des dommages irreversibles.

Histoire de rappeler que face à ces dossiers auparavant réglés de manière aussi illégale que brutale, vouloir doit forcément rimer avec

**JULIAN MATTEI** 

VERGOGNA A TE

CHI VENDI A TERRA

L'association U Levante œuvre pour le maintien des espaces remarquables de l'île. /PHOTO P.-A.F.

## Ces constructions illégales qui ont fait polémique

L'affaire dite de la Rundina-ra a, bien sûr, tous les ingré-dients pour défrayer la chronique : deux luxueuses villas construites sur un site remar-quable, un propriétaire proche du pouvoir parisien et à la situation économique confortable, deux décisions de justice qui ont mis le feu aux poudres.

Elle n'est pas seule, cepen dant, à avoir fait couler de l'encre sur un territoire où les problèmes de construc-tions illégales, à défaut d'être toujours explosifs, sont à tout le moins très sensibles.

### ■ La villa de Christian Clavier

Il n'est pas question d'infraction au code de l'urba-nisme dans cette embléma-tique affaire, qui a coûté son poste au patron des forces de sécurité en Corse.

Il n'en demeure pas moins que l'histoire de l'occupa-tion de la villa de l'acteur se pose là. Nous sommes le 30 août 2008, à Porto-Vec-chio, très précisément dans le jardin de la résidence se-condaire de Christian Clavier, une demeure d'exception installée dans le non



En 2008, les nationalistes avaient investi pacifiquement la plage située devant la maison de l'acteur Christian Clavier, afin de protester contre la spéculation immobilière. /ARCHIVES M.L.

moins cossu lotissement de la Punta d'Oru

Une cinquantaine de mili-tants indépendantistes de feu Corsica Nazione Indipendente et du Rinnovu enten-dant protester contre la spé-culation immobilière et la spoliation des terres s'in-vitent chez l'acteur, absent, le temps d'une occupation pacifique. L'intrusion vaudra à dix d'entre eux des peines d'amende de 500 euros.

Christian Clavier, lui, a ven-

### ■ L'autre affaire de la Rundinara

Avant l'affaire Ferracci, il y a le dossier du village va-cances de la Rundinara. 54 logements construits dans la même zone remarquable de la Rundinara, à Bonifacio, sur la base d'un permis tacite. La surface est cette fois bien plus importante puisque l'on parle de quelque 4 000 m² pour ce complexe touristique. En 2008, la "SA Rondinara loisirs", "Milanini BTP", "Soffo-cor" et les porteurs de projet Alain Lefèvre, Serge Strombo-ni et Ange Luciani déposent le permis de construire au-près de la mairie de Bonifa-cio. N'étant pas instruit dans les temps, il est considéré comme accordé tacitement. En 2010, les travaux com-mencent. La même année, le PLU de Bonifacio était annu-lé et le site de Rondinara délimité en espace remarquable.

Les associations de dé-fense de l'environnement U Levante et ABCDE déposent une première plainte, clas sée sans suite par le parquet

Pas découragées pour autant, les associations traînent les constructeurs au tribunal correctionnel d'Aiac cio en citation directe. La juri-diction relaxe les prévenus et condamne les associations. Ces dernières font appel sur la procédure civile, perdent une nouvelle fois à Bastia et se tournent vers la Cour de Cassation. En début d'année, la plus haute juridiction de France a rendu sa décision l'affaire sera rejugée en octobre à Montpellier.

En jeu, la démolition des constructions, réclamée par les associations de défense de l'environnement.

### **■** Le domaine de Murtoli

Les passes d'armes entre le gérant du luxueux domaine de Murtoli et la justice ont, elles aussi, largement alimen-té la chronique judiciaire. Le dernier épisode en date concerne des infractions au code de l'environnement. En octobre 2015, Paul Canarelli est renvoyé devant le tribu-nal correctionnel d'Ajaccio pour des atteintes à un animal et aux végétaux d'une ré-serve naturelle à la suite de travaux sur le domaine de Murtoli et jusqu'à sa limite, la dune d'Erbajo, sur la commune de Sartène. La société et son gérant sont relaxés des fins de la poursuite dans la mesure où le tribunal avait noté des irrégularités de pro-cédure au moment des constatations. L'affaire part en appel à Bastia et le juge-ment est infirmé. Paul Canarelli est reconnu coupable mais exempté de peine. "La remise en état des lieux, avec évacuation des déchets et restitution du caractère humide des prairies apparaît comme

la sanction la plus adaptée", estime la cour d'appel.

#### ■ La saga Martinolle

Vingt ans de procédures ju-diciaires pour l'affaire - deve-nue emblématique - d'une villa construite à la Cala Para-guanu, sur la côte occiden-tale bonifacienne, classée en espace remarquable. Si la guerre qui oppose le

espace remarquanie.
Si la guerre qui oppose le
propriétaire aux associations
de défense de l'environnement n'est toujours pas terminée, ces dernières on tremporté une bataille impor-tante en 2015. Cette an-née-là, le tribunal correction-nel d'Ajaccio condamne Guy Martinolle à détruire la villa Martinolie à detruire la villa de la discorde. Une décision dont le principal intéressé a fait appel immédiatement. Avant d'en arriver là, les par-ties ont bataillé durant deux décennies autour du permis de construire (délivré en 1993 par le maire de l'époque à un certain Jean-Paul Sereni et transféré en 1994 à Guy Martinolle), de recours en recours, en pas-sant par un incendie criminel et une reconstruction.

KAEL SERRERI